

# RESPONSABLE ENSEMBLE DU CLIMAT POUR APPRENDRE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE RESPECT COLLABORATION ENGAGEMENT

Ch	aque personne de l'école a le droit d'être respectée dans ses différences	
***	Je parle et j'agis avec respect envers toutes les personnes de l'école;	
<b>4</b> 4	Je m'adresse aux adultes avec une formule de politesse (monsieur, madame).	
9	J'écoute ce que l'adulte demande et j'agis en conséquence;	
À	Je porte une tenue convenable pour un milieu d'éducation.	
Cho	que personne de l'école a le droit à un environnement calme et accueillant	
	Je me déplace calmement et en silence dans l'école durant les heures de classe;	
()	Je respecte l'horaire prévu en tout temps;	
	Je prends soin du matériel mis à ma disposition;	
3	Je garde mon environnement propre à l'intérieur et à l'extérieur.	
Chaque personne de l'école a le droit de vivre dans une école qui assure la sécurité		
	J'agis de façon sécuritaire pour moi et les autres;	
	Je peux, en tout temps, demander l'aide d'un adulte;	
$\odot$	Je règle mon conflit de façon pacifique.	

### COMPLÉMENT AU CODE DE VIE

Les enseignants, les enseignantes, les éducateurs et les éducatrices du service de garde transmettent verbalement ces informations aux élèves.

### A. CONSIGNES DES JEUX SUR LA COUR DE RÉCRÉATION

- 1. Dans le module, les jeux de poursuite (« tag ») sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur. Je joue à l'intérieur du module de jeux et non par-dessus la structure. Utilisation des modules durant les récréations pour les degrés mentionnés: jour 1 (1<sup>re</sup> année), jour 2 (2<sup>e</sup> année), jour 3 (3<sup>e</sup> année), jour 4 (4<sup>e</sup> année), jour 5 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années). L'horaire d'utilisation est différent au service de garde. Les modules sont fermés pendant l'hiver;
- 2. Je ne grimpe pas dans les arbres, sur les buts de soccer ou sur tout autre poteau (ballon poire, ballon rotatif, panier de basketball, cabanon, etc.);
- 3. Les jouets pouvant être dangereux pour ta sécurité ou celle des autres seront confisqués. Les jouets prêtés par l'école doivent être utilisés avec respect et de façon sécuritaire.
- 4. Je joue loin des vélos. Je n'y touche pas;
- 5. Je respecte l'horaire des jeux;
- 6. Les roches et les copeaux de bois restent par terre;
- 7. Lorsque le terrain est mouillé, je reste sur la partie asphaltée;
- 8. À l'extérieur, je joue loin des portes et des fenêtres de classe et je n'y lance aucun objet;

### B. CONSIGNES DES JEUX DURANT L'HIVER

- 9. Pour jouer dans la neige ou sur les buttes, je porte un pantalon de neige;
- 10. Je peux faire des sculptures, des bonshommes de neige et je ne détruis pas les constructions des autres. J'accepte que les constructions ne soient pas préservées à la fin de la récréation;
- 11. Il est interdit de lancer des balles de neige, sauf sur les cibles sur les murs de l'école, et en aucun temps des morceaux de glace ;
- 12. Il est défendu de glisser, assis ou à genoux, sur les plaques de glace sauf sous la supervision d'un adulte.
- Pour la sécurité de tous, seules les buttes de neige sur la cour doivent être utilisées;

### C. TENUE VESTIMENTAIRE



- 14. Je circule dans l'école avec des souliers différents de ceux utilisés pour aller dehors (en particulier lorsqu'il neige ou lorsque le sol est mouillé);
- 15. L'école étant un milieu d'éducation, l'élève adopte une tenue vestimentaire appropriée. La décence, le respect de tout ce qui touche les convenances et la propreté demeurent les priorités. Je me réfère au thermomètre vestimentaire pour m'assurer de porter un habillement adéquat selon les saisons.
- 16. Les vêtements ne doivent pas représenter des scènes ni d'inscriptions à connotation violente, raciste, sexiste ou créant un malaise envers les élèves et/ou membres du personnel;
- 17. La casquette, la tuque et les chapeaux de tous genres seront interdits en classe et devront être enlevés aux casiers.

### D. APPAREILS ÉLECTRONIQUES

18. Tout objet personnel et électronique (iPad, iPod, cellulaire, montre électronique, etc.) est interdit à l'école sauf avec entente écrite de l'enseignante ou du service de garde;

### E. CONSIGNES ET RÈGLES DIVERSES

- 19. Dans les corridors et dans les escaliers, je circule à droite et en silence;
- 20. Il est interdit d'échanger des effets personnels (cartes, vêtements, nourriture, etc.);
- 21. Il est interdit de sortir des limites clôturées de la cour d'école sans l'autorisation d'un surveillant;
- 22. Je mange une collation santé (fruits, légumes, fromage, barres tendres sans arachides). Les croustilles (« chips »), liqueurs, bonbons, tablettes de chocolat sont interdits sauf sur demande spéciale de l'enseignante ou de l'éducatrice en service de garde;
- 23. Je ne mâche pas de gomme:
- 24. Lorsque j'arrive sur le terrain de l'école, je marche à côté de ma bicyclette et ma trottinette, je retire mes patins à roulettes et je prends dans mes mains ma planche à roulettes;
- 25. J'utilise les supports à vélo pour ma bicyclette ainsi qu'un cadenas et je n'obstrue pas les portes d'entrée;
- 26. Tous les objets personnels, autres que les vêtements, sont interdits dans les casiers des élèves, car ces derniers ne sont pas verrouillés.

### F. ABSENCES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

### Absence ou arrivée tardive

Les parents doivent informer l'école et motiver l'absence ou l'arrivée tardive de leur enfant via la boîte vocale des absences au 514.380.8899, poste 4132, avant 8 h 30, même si un mot a été remis à l'enseignant, car ce dernier peut être absent ou l'enfant peut débuter en spécialité (ex. : anglais).



#### Absences: enfants en vacances



Pour les parents qui choisissent des périodes de vacances pendant le temps de classe, nous vous souhaitons d'heureuses vacances à vous et à vos enfants. Cependant, les enseignants ne sont pas dans l'obligation de remettre des travaux scolaires pour cette période ni de faire une récupération personnalisée au retour de l'enfant. Nous vous suggérons de mettre dans vos bagages quelques bons livres de lecture, de demander à vos enfants d'écrire des cartes postales, de tenir un journal de bord.

### Absences: pour nos jeunes sportifs

Il arrive que des élèves s'absentent durant des jours de classe pour des compétitions sportives et nous sommes fiers des beaux succès qu'ils remporteront. Les enseignants ne reprendront pas un cours manqué par votre jeune et n'ont pas l'obligation de leur préparer un plan de leçons personnalisé.



### G. BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque exige une collaboration étroite entre plusieurs agents : élèves, enseignants, bénévoles, personnel de soutien et direction.

Pour assurer un fonctionnement maximal de ce lieu de culture et d'enrichissement, il nous apparaît important d'établir des règles observées par tous.

### Rôle de l'élève:

- > J'utilise toujours mon fouineur (bâton de bois numéroté);
- > J'emprunte ou consulte un volume en le manipulant avec soin et je le garde propre;
- > J'avertis les bénévoles si je m'aperçois qu'un livre est détérioré afin de le faire réparer dès que possible;
- Je garde le silence, mais je peux parler à voix basse si mon enseignante me l'autorise lors d'un travail à exécuter. Je respecte les autres en gardant un climat calme;
- > Je présente mes livres du côté du code zébré (code-barre) lors des prêts;
- > Je fais enregistrer mon livre auprès d'un bénévole;
- > Je respecte l'horaire prévu pour les périodes de bibliothèque et si je suis absent à ce moment, je m'y rendrai un autre jour avec une autorisation de mon professeur;
- > Je suis responsable des volumes qui me sont prêtés et si je les perds ou les brise, mes parents seront avisés et ils devront rembourser à l'école le prix de remplacement du ou des volumes. Je ne pourrai emprunter d'autres volumes tant que ma dette ne sera pas acquittée;
- Je respecte le matériel en conservant le local propre, en replaçant ma chaise et en ne laissant rien traîner;
- > Je ne peux manger ni boire dans la bibliothèque lorsque je me rends avec mon groupe pour choisir mes livres ou lorsque je suis au service de garde;
- > Si j'ai oublié mes livres, je peux consulter un volume de la bibliothèque, mais je dois le remettre aux bénévoles avant de quitter;
- > Si je prête le livre à une autre personne, je demeure en tout temps responsable du livre emprunté à mon nom.

### H. J'ASSUME LES CONSÉQUENCES DE MES GESTES

Si je ne respecte pas le code de vie de l'école, un billet d'informations est inséré dans mon agenda afin que je le transmette à mes parents. Je dois rapporter ce billet signé par mes parents dès le lendemain.

### Exemples de mesures disciplinaires pouvant être appliquées selon la <u>gravité</u>, la <u>fréquence</u>, la <u>persistance</u> et l'<u>intensité</u> du comportement :

Avertissement verbal	Suspension interne	Suspension externe
Retrait de récréation	Retrait de la zone à risque	Récréation guidée
Retrait du jeu pour observer les bons comportements des autres joueurs (sous supervision)	Reprise de temps après l'école ou lors d'une journée pédagogique	Interdiction de contact avec les élèves victimes pour un temps déterminé
Travaux communautaires	Travaux et devoirs à domicile	Travail de réflexion à compléter
Appel aux parents	Rencontre avec la direction ou la technicienne en SDG	Rencontre de parents

### I. QUAND JE RÉPARE MON GESTE

Je prends mes responsabilités, j'apprends de mes erreurs et je montre à l'autre que me soucie de lui. Cette réparation me rend fier de moi.



### Exemples de gestes réparateurs :

- 1. Je vais rencontrer les élèves ou les adultes que j'ai dérangés et je leur présente des excuses verbales ou écrites (faire un dessin, une carte, une lettre…);
- 2. Je m'explique calmement, j'avoue mes erreurs et présente des excuses par dessin, message, etc. (possibilité de faire signer par les parents concernés.)
- 3. Je rédige une réflexion sur ce qui s'est passé et comment j'aurais dû me comporter;
- 4. Je nomme ou j'écris comment je me sentirais si quelqu'un m'avait fait la même chose.
- 5. Je prépare et je présente une affiche des comportements positifs et attendus dans l'école. J'explique (dessin, message) aux autres ce qu'est une participation active et respectueuse dans un groupe.
- 6. Je fais la promotion des comportements attendus à l'interphone;
- 7. Je rends service à l'adulte avec qui j'ai n'ai pas bien collaboré.
- 8. Je rends service à l'élève que j'ai dérangé et lui présente des excuses.
- 9. Je bâtis un aide-mémoire afin de mieux m'organiser dans mes devoirs, mes travaux, etc.
- 10. Je répare ce qui a été endommagé (ex. effacer les graffitis, laver mon bureau ou le casier, etc.);
- 11. Je perds un privilège (ex. de se déplacer seul dans l'école.);
- 12. Je reprends le temps perdu (ex. à la récréation, lors d'une période de jeux en classe, à 3h, en journée pédagogique.);
- 13. Faire le ménage de la classe:
- 14. Nettoyer mon dégât;
- 15. Participer à un travail communautaire;
- 16. Je débourse les frais de réparation ou de remplacement de l'objet ou du livre;
- 17. Rétablir publiquement la réputation d'une personne lorsque j'ai fait circuler une rumeur sur elle;
- 18. Etc.



### Le message clair

Afin de développer un climat de bienveillance, les élèves de l'école sont invités à utiliser la démarche du message clair pour exprimer et régler leurs différends.

Nous vous présentons les étapes de cette démarche.

### L'enfant qui veut faire un message clair s'assure d'abord d'être calme.

1. Je te dis ce que je n'ai pas aimé.

L'élève nomme ce qu'il n'a pas aimé en utilisant le « je » et en décrivant les comportements posés par l'autre enfant.

« Je n'ai pas aimé que… quand… »

### 2. Je te dis comment je me sens.

L'enfant exprime ce qu'il ressent. Le fait de nommer l'émotion liée à la situation le libère d'une tension émotive et lui permet de s'affirmer.

« Je me sens… »

### 3. Je te dis ce que j'aimerais.

L'enfant demande une réparation, une autre façon de se parler ou d'agir, une solution, ou une entente pour la prochaine fois.

« J'aimerais que… »

### L'enfant qui reçoit le message clair, écoute attentivement et participe à l'échange.

Je te regarde et je t'écoute. Je te dis ce que j'ai compris. Je réponds à ta demande.

L'enfant peut proposer d'autres solutions et suggérer une entente ou une réparation.

Préparé par Caroline Provost. Source : À petits pas tu m'apprivoises, j'apprends et je grandis (SCRASSC, Montérégie, 2002)

## L'écoute respectueuse

- Je regarde la personne qui parle dans les yeux.
- Je me concentre sur ce qu'elle dit et la laisse parler.
- 3: Je l'écoute avec un esprit ouvert (sans juger, juste écouter).
- 4: J'attends qu'elle ait terminé de parler avant de prendre la parole.
- 5: J'essaie de comprendre ce que la personne ressent ou pense.
- 6: Je lui manifeste (langage corporel) que je comprends ce qu'elle me dit.





### Les 4 étapes de résolution de conflit

• Se calmer



2 Se parler des faits, du problème et de nos sentiments.



Chercher
des solutions possibles



Trouver
et s'entendre sur une solution pacifique



Document préparé par les techniciennes en éducation spécialisée de l'école Piché-Dufrost

### **Quelques définitions**



TAQUINERIE	CONFLIT	VIOLENCE	INTIMIDATION
-Agacement entre amis -Tout le monde trouve ça drôle	-Forces égales Souvent entre amis -Peut s'accompagner de gestes agressifs	-S'exprime sous différentes formes -Intentionnel -Engendre un sentiment de détresse	-Délibéré ou non -Caractère répétitif -Direct ou indirect -Inégalité des forces -Sentiment de détresse -Exclusion sociale







Conflit	Intimidation
Désaccord d'opinion ou de perception entre enfants	Un des enfants s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force)
Tous les enfants impliqués cherchent à gagner	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre
L'argumentation peut mener à des gestes agressifs	Pour arriver à gagner, l'enfant pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale
Force égale	Inégalité des forces
Le conflit amène un sentiment de satisfaction	Il y a une victime. Les gestes posés ont des conséquences négatives autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



### **Info Parents**

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Ouébec 🗃 🖼

### Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

à l'école Jean-Leman

2022-2023

VIOLENCE: « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée Intentionnellement, contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»\*

INTIMIDATION: « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»\*

### NOS OBJECTIFS

- 1) Outiller les enfants pour vivre des relations harmonieuses en portant une attention particulière à l'acceptation des différences ainsi qu'à l'isolement afin de maintenir un climat de bienveillance dans notre école.
- 2) Sensibiliser les élèves sur les impacts et les conséquences des comportements d'intimidation en particulier l'exclusion et le rejet.
- 3) Favoriser le développement d'une estime de soi positive.

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence.

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.

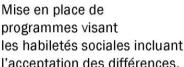


ATELIERS de prévention intimidation par les policiers préventionnistes ou par les éducatrices spécialisées tôt dans l'année. 🤻 🚾

Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir



Mise en place de programmes visant les habiletés sociales incluant l'acceptation des différences.





Mesures de sécurité révisées et transmises.





### Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation

Élèves : En s'adressant au personnel de l'école (enseignant, éducatrice spécialisée, éducatrice,

direction, etc.)

Par téléphone au 514-380-8899 poste 4131 ou par courriel au jeanleman@cssdgs.gouv.gc.ca

Personnel de l'école : Aviser TES ou direction

Protocole d'intervention Des mesures sont prévues pour assurer la confidentialité tout au long du protocole

#### Situation d'intimidation ou de violence

L'adulte ou l'élève qui est informé de la situation :

Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence à la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement par la technicienne en éducation spécialisée ou par la direction

Évaluation sommaire de la situation et intervention :

Rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la sécurité immédiate de la victime

#### Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués

(auteur, victime, témoin au besoin)

Il appartient à la direction de déterminer s'il s'agit d'une situation de violence ou d'intimidation.

#### Mesures pour la victime

Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation

Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée

Planifier les interventions qui seront effectuées pour la victime

Référer à un professionnel de l'école (TES, psychologue, psychoéducatrice)

#### Mesures pour l'auteur

Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement.

Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée (TES, psychologue et psychoéducatrice)

Référence aux professionnels de l'école au besoin

Application de sanctions disciplinaires adaptées

#### Mesures pour les témoins

Éduquer les témoins sur leur rôle et les sensibiliser aux impacts positifs de la dénonciation

Identifier la mesure d'aide ou de soutien appropriée (TES, psychologue, psychoéducatrice)

Référence au professionnel de l'école au besoin

Assurer un suivi de la situation auprès de tous les acteurs : s'informer auprès des acteurs de leur évolution à des moments ciblés.

### La procédure du signalement



Sunir pour dénoncer Pintimidation

### **Comment faire?**



### Élèves

En avisant un adulte de confiance



### **Parents**

Par téléphone: 514-380-8899 poste 4131 Courriel: jeanleman@cssdgs.gouv.qc.ca



### Personnel de l'école

Aviser T.E.S. ou direction

N'hésite pas, en tout temps, tu peux en parler avec un adulte de l'école ou avec tes parents qui communiqueront avec nous.



### **Autorisations et engagements** École Jean-Leman 2022-2023





Identification de l'élève		
Nom: Groupe:		
Engagement de l'élève	J'ai pris connaissance	
J'ai lu et je m'engage à respecter le code de vie de l'école ainsi que les règles de sécurité du transport		
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique de l'école et je m'engage à le respecter entièrement.		
Comme élève, je m'engage à porter une tenue vestimentaire convenable et appropriée selon la saison.		
Signature de l'enfant : Date :		
Autorisation et engagement du parent ou du tuteur	J'ai pris connaissance	
J'ai lu avec mon enfant le code de vie de l'école ainsi que les règles de sécurité du transport scolaire. Je l'encourage à respecter ces règles pour mieux vivre en harmonie.		
J'ai pris connaissance du code d'éthique en informatique de l'école et je consens à ce que mon enfant utilise les services de l'école, incluant les services liés aux inforoutes.		
J'autorise mon enfant à participer à une ou plusieurs sorties à pied près de l'école. Il sera toujours accompagné d'un adulte. (ex. parc Montcalm).		
Je m'engage à ce que mon enfant porte une tenue vestimentaire convenable et appropriée selon la saison.		
Lorsque mon enfant s'absentera, j'aviserai le secrétariat avant 8 h 30, au poste 4131, même si une note a été écrite à l'agenda car l'enseignant peut être absent ou l'enfant peut débuter en spécialité.		
En foi de quoi, j'ai signé ce document le :		
Signature du parent ou du tuteur :		

### S'il vous plaît, complétez le formulaire dès la première semaine de septembre.

1. Il se peut que votre enfant soit filmé ou photographié, seul ou en groupe, dans sa classe ou lors de certaines activités à l'école. Ces photos ou ces films pourraient être placés sur le site Internet de l'école et/ou dans les journaux locaux. Nous avons donc besoin de votre autorisation.





### Code de conduite sur l'utilisation des TIC

### Préscolaire, primaire 1er et 2e cycles

- J'utilise des mots qui sont polis et gentils : je ne dis pas de méchancetés.
- Je suis respectueux, je n'intimide pas les autres.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Pour publier ma photo et/ou celle d'un autre élève, je dois demander à mes parents et/ou aux parents de l'ami.
- Je dois demander l'autorisation de l'adulte pour publier sa photo.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un ordinateur à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.
- Toutes autres technologies (téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) ne sont pas permises à l'école.

Signature :	
	Élève
Signature :	
	Parent ou tuteur



### RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ



PRIMAIRE - ANNÉE 2022-2023

#### Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

- 1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
- J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement.
   Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
- 3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
- 4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
- 5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
- Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus.
   Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
- 7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
- 8 Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
- Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps.Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
- 10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
- 11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
- 12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
- 13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
- 14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
- Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

### Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis « mineur » Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
, t	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre de jours de suspension	
au droit du transport scolaire	
5 jours	
A déterminer	

Places disponibles: Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature :	Signa	Signature :	
Élé	e	Détenteur de l'autorité parentale	

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet du CSSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!